

## HABILITATION ELECTRIQUE

### Module Technique HTA – (H1/H2/HC)

### NF C 18-510

#### OBJECTIFS :

Définir l'étendue des tâches et secteurs autorisés.

Permettre aux personnes concernées d'opérer en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage électrique.

#### PUBLIC

Toute personne souhaitant accéder à un module complémentaire en vue d'une habilitation destinée au personnel « QUALIFIE » sur des ouvrages électriques en HTA.

Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français.

Personnel d'exploitation intervenant en espace confiné

Accès à nos centres adapté aux personnes présentant des situations de handicaps (<https://bit.ly/3vISs8H>)

#### PREREQUIS

Maîtriser la lecture, l'écriture, la compréhension du français.

Aptitude médicale attestée par le service de santé au travail.

Être qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme.

Avoir suivi le module Basse Tension (B1-B2-BC)

#### QUALITES DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels.

#### METHODES MOBILISEES ET MODALITES D'EVALUATION

ACTIVE, PARTICIPATIVE, DIDACTIQUE, MAGISTRALE.

Tour de table, échange des expériences vécues par les participants, les acquis théoriques et pratiques sont évalués en fin de formation.

Le stage est évalué par les participants.

#### MOYENS PEDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours, brochure INRS, film INRS, films, matériel électrique de

#### PROGRAMME

##### Prérequis :

- Avoir suivi le module Basse tension (B1-B2-BC).
- Avoir une capacité d'analyse pour lui permettre d'acquérir une connaissance suffisante de l'OUVRAGE ou de l'INSTALLATION ou du MATERIEL électrique sur lesquels il opère.

**Connaître la structure et le principe de fonctionnement des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS électriques (ligne et poste).**

– Identifier la structure et le principe de fonctionnement des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS électriques (ligne et poste).

**Les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).**

– Identifier les MATERIELS électriques.

**Les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.**

– Mettre en œuvre les principes de la mise en équipotentialité.

**Différencier les types de postes.**

**Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les MATERIELS concernés.**

– Manœuvrer un appareillage équipé de verrouillage et d'inter-verrouillage.

**Les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.**

– Identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection.

**Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.**

– Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

#### A2SE Conseil

Contact : 02.40.11.11.47 - 01.55.68.12.52 - Mail : info@a2seconseil.fr

##### Agences Ouest

103 rue Henri Gautier - BP 03 -  
44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

81 Boulevard Pierre 1er LE BOUSCAT  
33110 BORDEAUX

##### Paris Ile-de-France

Paris La Défense - Grande Arche - La Défense  
92044 PARIS LA DÉFENSE

N° Siret : 532 559 150 00018 / Code APE : 7022Z / N° TVA intra communautaire FR 635 325 591 50

##### Agences Sud-Est

646 avenue Auguste BARON  
13500 MARTIGUES

Plaza Part Dieu - 93 rue de la Vilette  
69003 LYON



démonstration.

#### SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

#### VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de formation professionnelle

#### DUREE

1 journée soit 7 heures

#### TARIF ET DELAI D'ACCES

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

[info@a2seconseil.fr](mailto:info@a2seconseil.fr)

[CGV: https://bit.ly/3pcC65s](https://bit.ly/3pcC65s)

**Les différents TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.**

**Rôle du CHARGE DE CONSIGNATION et du CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.**

*Pour les EXECUTANTS :*

- respecter les instructions données par le CHARGE DE TRAVAUX ;
- rendre compte de son activité.

*Pour les CHARGES DE TRAVAUX :*

- identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires ;
- respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE ou le CHARGE DE CONSIGNATION ;
- Rendre compte de son activité.

**Les différents niveaux d'HABILITATION et leurs limites susceptibles d'être rencontrées dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension (symboles, rôles de chacun, etc.).**

**Enoncer les prescriptions d'exécution des TRAVAUX.**

- Organiser, délimiter et signaler la ZONE DE TRAVAIL (pour les H2, H2V).
- Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DE VOISINAGE RENFORCE – zone 2 - (Pour les H1V et H2V).
- Respecter la ZONE DE TRAVAIL.

**Nommer les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX HORS TENSION (ATTESTATION DE CONSIGNATION, AVIS DE FIN DE TRAVAIL), ainsi que les autres documents associés (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).**

- Vérifier et compléter l'ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION.

**Lister les mesures de prévention à observer lors d'un TRAVAIL.**

- Respecter et faire respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.

**Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux TRAVAUX.**

- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.
- Identifier les OUVRAGES ou les INSTALLATIONS et les ZONES D'ENVIRONNEMENT objet des TRAVAUX (DOMAINE DE TENSION, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).
- Effectuer des TRAVAUX HORS TENSION avec ou sans la présence de pièces nues sous tension.
- Réaliser une deuxième étape de CONSIGNATION.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

**Enoncer les INSTRUCTIONS DE SECURITE spécifiques aux ESSAIS (pour H2V Essai).**

- Respecter et faire respecter les INSTRUCTIONS DE SECURITE.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant aux ESSAIS.

S.A.R.L. **PREMATECH** FORMATION au capital de 50 000 €  
e-mail : [info@prematech-formation.fr](mailto:info@prematech-formation.fr) / site internet : [www.prematech-formation.fr](http://www.prematech-formation.fr)

▲ 103 Bd Henri GAUTIER  
44550 MONTOIR DE BRETAGNE  
Tél : 02 40 42 07 28  
Fax : 02 40 19 65 87

126 Av du Général Leclerc  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél : 01 73 28 69 06

RCS SAINT NAZAIRE 452 022 809 00027 / CODE APE 8559A

**Les documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et au CHARGE DE TRAVAUX.**

- Rédiger les documents applicables dans le cadre des TRAVAUX (pour les H2, H2V) lors d'une CONSIGNATION (FICHE DE MANŒUVRE, ATTESTATION DE CONSIGNATION EN UNE ETAPE, ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION).
- Vérifier et compléter l'ATTESTATION DE PREMIERE ETAPE DE CONSIGNATION.
- Rédiger les documents pouvant être utilisés.
- Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.
- Identifier le CHARGE DE TRAVAUX et échanger les informations nécessaires.
- Réaliser la CONSIGNATION EN UNE ETAPE et la CONSIGNATION EN DEUX ETAPES dans le DOMAINE DE TENSION considéré.

**Décrire un régime de REQUISITION (si nécessaire).**

- Renseigner un avis de REQUISITION (si nécessaire).
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.

**A2SE Conseil**

**Contact :** 02.40.11.11.47 - 01.55.68.12.52 - **Mail :** info@a2seconseil.fr

**Agences Ouest**

103 rue Henri Gautier - BP 03 -  
44550 MONTOIR-DE-BRETAGNE

81 Boulevard Pierre 1er LE BOUSCAT  
33110 BORDEAUX

**Paris Ile-de-France**

Paris La Défense - Grande Arche - La Défense  
92044 PARIS LA DÉFENSE

**Agences Sud-Est**

646 avenue Auguste BARON  
13500 MARTIGUES

Plaza Part Dieu - 93 rue de la Vilette  
69003 LYON